

Newsletter


patientensicherheit schweiz
sécurité des patients suisse
sicurezza dei pazienti svizzera

20 février 2025



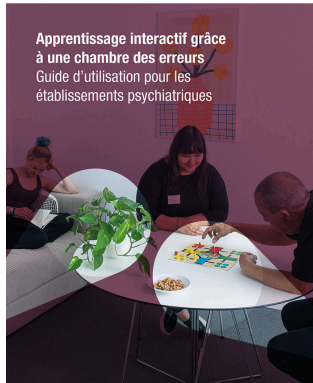
Éditorial

Nouvelle chambre des erreurs pour la psychiatrie

Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter la nouvelle [chambre des erreurs pour la psychiatrie](#). Cette formation pratique par simulation vise à sensibiliser aux risques pour la sécurité des patient·e·s dans la prise en charge psychiatrique. Elle aide les professionnel·le·s à les identifier et à les éviter de manière proactive dans le cadre de leur travail quotidien.

Grâce au [guide](#), les organisations peuvent mettre en place de manière autonome et avec moins d'efforts une chambre des erreurs dans leurs propres locaux. Il fournit des **instructions détaillées pour la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation** de la formation, avec des cas de patient·e·s, des descriptions d'unités et divers **matériels pour la mise en scène**.



Une nouveauté de ce guide est l'intégration **d'enregistrements audio** illustrant les interactions entre patient·e·s ainsi qu'entre professionnel·le·s et patient·e·s, afin de rendre la chambre des erreurs encore plus réaliste. Une autre nouveauté est l'inclusion des salles de séjour comme scénarios supplémentaires, car ces espaces occupent souvent une place importante dans les institutions psychiatriques et sont conçus différemment des chambres de patient·e·s, notamment.

Nous adressons nos sincères remerciements à la Psychiatrie Saint-Gall, qui a accompagné tout le projet, du développement à la phase pilote, en tant que partenaire de terrain, ainsi qu'à Clenia Littenheid, qui nous a soutenus en tant que partenaire pilote. Ce n'est que grâce au précieux soutien des professionnel·le·s de terrain qu'il est possible d'élaborer une chambre des erreurs au plus proche de la réalité.

La chambre des erreurs en psychiatrie est déjà reconnue comme **mesure d'amélioration de la qualité (MAQ)** dans le cadre de la convention de qualité nationale entre H+ Les Hôpitaux de Suisse, curafutura et santésuisse.

Des guides sont également disponibles pour les secteurs de l'hôpital, du cabinet de médecins de famille et de pédiatrie, de la maison de retraite et EMS et de la pharmacie d'officine. Un guide pour les organisations d'aide et de soins à domicile est en cours d'élaboration. Tous les guides sont disponibles **en français, italien et allemand** et peuvent être téléchargés **gratuitement** sur notre [site internet](#).

Pour toute question sur le concept ou la mise en œuvre concrète d'une chambre des erreurs, nous restons à votre disposition. Nous serions également ravis de recevoir vos retours et suggestions si vous avez réalisé une chambre des erreurs et souhaitez partager votre expérience. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse

brunner@patientensicherheit.ch.

Cordialement,

Karma Brunner

Collaboratrice scientifique et co-responsable du projet Chambre des erreurs



Réservez la date : 15–19 septembre 2025

Semaine d'action pour la sécurité des patient·e·s 2025

Notez dès à présent la date de la semaine d'action pour la sécurité des patient·e·s de cette année : du 15 au 19 septembre 2025. Comme d'habitude, cette semaine s'inspirera du thème de l'OMS pour la Journée mondiale de la sécurité des patients du 17 septembre. Celui-ci n'a pas encore été officiellement communiqué.

Mais nous pouvons déjà vous révéler notre slogan : **Garder un œil sur les risques – un jeu d'enfant ?**

Nous vous fournirons dès que possible des informations complémentaires sur les thèmes principaux et les activités prévues – restez à l'écoute ! Nous nous réjouissons déjà d'une semaine d'action captivante et de vos contributions créatives.



Chaque déclaration CIRS compte

Mois de déclaration CIRNET en mars 2025 : Disponibilité des médicaments

Le [mois de déclaration CIRNET](#) aura de nouveau lieu du 1^{er} au 31 mars 2025, cette année sur le thème :

Disponibilité des médicaments – problèmes d'approvisionnement en préparations originales et de substitution

Tou·te·s les participant·e·s au CIRNET sont appelés à participer, à motiver tout particulièrement leurs collabora·trices·teurs et à transmettre à CIRNET toutes les déclarations concernant ce hot spot de la sécurité des patient·e·s.

Déclarez-nous tous les événements, tant dans le domaine ambulatoire qu'hospitalier, où des difficultés ont été rencontrées en raison de l'indisponibilité des médicaments nécessaires ou des préparations de remplacement. Les déclarations reçues seront analysées et traitées en

collaboration avec des spécialistes. Les résultats de l'analyse seront présentés lors de la [rencontre CIRNET du 24 juin 2025](#) (manifestation avec une traduction simultanée en français et en italien ; directement [vers l'inscription](#)).

Participez – vos déclarations sont importantes !

A propos : Pendant le mois de déclaration, la plateforme est **ouverte à toutes**, même pour les organisations non affiliées à CIRNET. Le lien sera partagé sur notre [site internet](#) le 1^{er} mars.

Protection des systèmes de déclaration et d'apprentissage dans le domaine de la santé

Prise de position sur la motion 18.4210 et l'interpellation 24.3968

Les systèmes de déclaration et d'apprentissage permettent de déclarer et d'analyser en toute confidentialité les erreurs et les événements critiques. Ils sont indispensables pour tirer des enseignements des erreurs, identifier précocement les risques et améliorer en continu la qualité des soins ainsi que la sécurité des patient·e·s. Parmi ces systèmes figurent notamment les CIRS, le CIRNET, PatBox.ch ainsi que les revues de mortalité et de morbidité.

Ces systèmes internes de déclaration et d'apprentissage ne bénéficient toujours pas d'une protection juridique, ce qui signifie que les déclarations peuvent être utilisés par les autorités judiciaires ou devant les tribunaux. Cela a pour conséquence de réduire considérablement la volonté de déclarer les erreurs de manière ouverte et, par conséquent, d'affaiblir l'efficacité de ces systèmes.

Dans son [interpellation 24.3968](#), le conseiller aux États Marco Chiesa a interrogé en septembre 2024 le Conseil fédéral sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la [motion 18.4210](#) *Systèmes d'apprentissage mis en place dans les hôpitaux pour éviter des erreurs. Protéger la confidentialité*, déposée par Ruth Humbel le 13 décembre 2018. Bien que cette motion ait été adoptée par le Conseil national en 2020 et par le Conseil des États en 2021, elle n'a toujours pas été mise en œuvre.

La Fondation Sécurité des patients Suisse tient à réaffirmer clairement sa position sur la motion 18.4210 et l'interpellation 24.3968, à dissiper d'éventuels malentendus et à souligner avec insistance la nécessité d'une protection légale des systèmes internes de déclaration et d'apprentissage, tels que le CIRS, dans les établissements médicaux.

Vous trouverez la prise de position complète [ici](#).

Dans ce cadre, nous avons également adressé une lettre à la cheffe du Département fédéral de l'intérieur (DFI), la conseillère fédérale Baume-Schneider, en lui demandant instamment de mettre en œuvre sans délai la motion 18.4210 pour la protection des systèmes de déclaration et d'apprentissage dans le domaine de la santé. La Fondation Sécurité des patients Suisse est prête à collaborer à l'élaboration d'une solution prenant en compte tous les intérêts concernés, afin de renforcer durablement la sécurité de l'ensemble des patient·e·s.



Cas pratiques à discuter

Nouvelle Quick-Info

Lisez le nouveau cas et partagez vos propres expériences, estimations et propositions de solutions via la fonction de commentaire :



Points de pression/Escarres causés par des plâtres et des attelles

[Vers la Quick-Info](#)

Vous trouverez toutes les Quick-Infos [ici](#).

Fondation Sécurité des patients Suisse
Fondazione Sicurezza dei pazienti Svizzera
Stiftung Patientensicherheit Schweiz

Nordstrasse 31 · 8006 Zurich

T +41 43 244 14 80

info@securitedespatients.ch

www.securitedespatients.ch



patientensicherheit schweiz
sécurité des patients suisse
sicurezza dei pazienti svizzera



[Se désabonner de la newsletter](#)